



Assemblée générale du 3 décembre 2019



Relevé de conclusions

Etaient présents : voir liste en annexe

M. Pascal Boureau, Président du Syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE), ouvre la séance reportée à ce jour faute de quorum le 28 novembre 2019. Il remercie les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Examen des demandes d'adhésion d'associations
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Mise à la réforme des biens du Syndicat
- Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020.
- Point sur les outils pédagogiques
- Rencontres-débats : thématiques à aborder en 2020
- Plan de communication 2019
- Questions diverses

En guise de propos liminaire, M. Pascal Boureau fait part de sa satisfaction quant au succès du colloque sur la Biodiversité (organisé conjointement avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne) qui s'est tenu le 29 novembre 2019 (plus de 450 personnes présentes) et tient à remercier particulièrement l'équipe d'HGE de l'organisation de cette journée.

Demandes d'adhésion au Syndicat Haute-Garonne Environnement

Huit associations ont fait part de leur volonté d'adhérer à HGE :

- le syndicat des apiculteurs Midi-Pyrénées
- l'Association Bessérienne Contre la Dégradation de l'Environnement (ABCDE)
- l'association des jardiniers de Tournefeuille
- Caracole
- Daux environnement
- l'association Film, Recherche et Développement Durable (FREDD)
- Fous de toc
- le réseau Energies Citoyennes Locales et Renouvelables (ECLR)

M. Daniel Vienne, Mairie de Nailloux, pose la question de l'adhésion à HGE d'Enercoop (fournisseur d'énergie renouvelable) considérant que le Conseil départemental de la Haute-Garonne est actionnaire dans cette entreprise. M. Pascal Boureau indique qu'Enercoop étant une société coopérative et participative, elle ne peut pas adhérer au Syndicat.

L'assemblée générale prend acte de l'adhésion de ces huit associations au Syndicat.

Décision modificative n°1 pour l'exercice 2019

M. Xavier Mounié, gestionnaire administratif et financier d'HGE, indique que suite à l'adoption du budget primitif 2019, lors de l'assemblée générale du 2 avril 2019, il est prévu que le Syndicat Haute-Garonne Environnement réalise plusieurs dépenses en section investissement dont une concernant l'outil pédagogique sur la biodiversité.

En 2019, le montant inscrit pour la conception de l'outil pédagogique sur la biodiversité (article 2188) est de 100 000 €.

Or l'avance qui a dû être versée aux prestataires dans le cadre de l'exécution du marché, doit être imputée sur l'article 238.

Suite à un échange avec la paierie départementale et afin de régulariser les écritures comptables en vue de la rédaction du compte administratif, il est proposé :

- de reporter les avances versées au titulaire du marché (Groupement Ekodev & Béjoué) et son sous-traitant (Christophe Jacquin) d'un montant de 8 510,40 € TTC sur l'article 238 (avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles) et de diminuer d'autant l'article 2188 (autres immobilisations corporelles).

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter ces virements de crédits.

Débat d'Orientation Budgétaire

M. Xavier Mounié présente les propositions budgétaires pour 2020. Il est ainsi proposé de reconduire le montant affecté aux dépenses et aux recettes de 2019.

En matière de fonctionnement :

1/ Concernant les recettes :

- la participation du Conseil départemental pour un montant de 20 000 € ;
- la participation des communes adhérentes varie en fonction de la population :
 - population municipale inférieure ou égale à 200 habitants : exonération
 - population municipale comprise entre 201 et 500 habitants : 10 € par an,
 - population municipale supérieure à 500 habitants : 0,05 € /an/habitant ;
- l'excédent de fonctionnement estimé à 40 000 € sera reporté.

2/ Concernant les dépenses :

Il est proposé de reconduire les montants du Budget Primitif 2019 dans les mêmes proportions soit environ 100 000 €. Par ailleurs, il est proposé :

- les rencontres-débats et visites estimées à 15 000 € ;
- les frais divers (assurance, maintenance informatique, réparation des outils pédagogiques) estimés à 36 000 € ;
- les frais de publications estimés à 4 000 €,
- les dotations aux amortissements estimées à 40 000 €.

M. Daniel Gilbon, de l'association les amis de la Terre, demande quel est l'intérêt pour les communes d'adhérer à Haute-Garonne Environnement au-delà de la question morale. M. Pascal Boureau souligne que la question morale des communes est importante compte tenu des enjeux écologiques auquel sont confrontées les

communes. Au delà de cet aspect, l'intérêt principal de l'adhésion pour les communes réside dans la possibilité pour elles d'emprunter les outils pédagogiques, de demander des animations sur ces outils pédagogiques, être force de proposition et participer aux rencontres-débats. M. Pascal Boureau précise que les associations sont de plus en plus demandeuses pour le prêt des outils pédagogiques et qu'il y a un intérêt que les communes et les associations travaillent de concert.

En matière d'investissement :

Les recettes seront issues de l'excédent d'investissement reporté (estimé à 300 000 €) et de la dotation aux amortissements d'un montant estimé à 40 000 €.

Les dépenses prévues concernent :

- la finalisation du marché concernant l'outil pédagogique sur la biodiversité pour 85 000 € ;
- la réalisation et reproduction de panneaux pédagogiques le long de la Garonne estimées à 25 000 € ;
- la réactualisation de l'outil pédagogique « Energies » estimée à 20 000 € ;
- la réalisation d'un outil pédagogique sur l'arbre estimée à 50 000 €.

L'assemblée générale prend acte du Débat d'orientation budgétaire.

Mise à la réforme de biens du Syndicat

Divers matériels du Syndicat Haute-Garonne Environnement sont hors d'usage et doivent donc être réformés.

La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou de mise hors service d'une immobilisation.

La réforme peut résulter de la volonté de l'ordonnateur (mise au rebut, bien obsolète) ou d'un événement externe (incendie, dégradation, vol, etc.). Il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire à l'initiative de l'ordonnateur (pas d'ouverture de lignes de crédit).

La Paierie départementale constatera l'opération au vu des pièces justificatives transmises par l'ordonnateur.

La liste des matériels qu'il vous est proposé de réformer du fait de leur état et de leur ancienneté est la suivante :

N° d'inventaire	Désignation du bien	Année d'acquisition	Valeur brute en euros	Cumul amortissements en euros	Valeur nette comptable	Etat
1999CBL	Licence 1999	1999	463,60	463,60	0	Hors d'usage
1997MBI	Matériel de bureau et informatique	1997	6 742,68	6 742,68	0	Hors d'usage
2006MBI	Audiotec	2006	1 390	1 390	0	Hors d'usage
1999MAT03	FNAC Toulouse	1999	5 364,22	5 364,22	0	Hors d'usage
			13 960,50	13 960,50	0	

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la mise à la réforme des biens cités.

Autorisation d'engager, liquider, mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, précise que dans les cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le budget primitif 2020 sera voté en mars prochain, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre	Détail	Rappel budget 2019	Montant autorisé (max. 25%)
20	Immobilisations incorporelle	14 748 €	3 687 €
21	Immobilisations corporelles	400 913,39 €	100 228,35 €

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président de HGE à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans les limites indiquées ci-dessus.

Point sur les ressources pédagogiques

Mme Claire Barba, chargée de mission, fait la présentation des derniers outils pédagogiques en cours de réalisation au sein du Syndicat. Un nouvel outil pédagogique ayant pour thème la biodiversité est en cours de finalisation (livraison 1^{er} semestre 2020). Cet outil se voudra innovant, interactif et complet. Il aura pour particularité d'être décliné en deux versions (primaire et collège/grand public). Par ailleurs, un exemplaire de cet outil sera exposé à la future maison de la biodiversité à la forêt de Buzet-sur-Tarn. Il se compose :

- d'une maquette 3D-bois – lumineuse (présentation de six milieux naturels de la Haute-Garonne, à la fois tactile et lumineux, en relief);
- d'un jeu interactif (à double niveau scolaire : primaire et collège/grand public, élément en bois, jeu collaboratif et coopératif, de vingt-cinq minutes à une heure et quart de jeu possible) ;
- d'une borne multi-sensorielle (1,60 m de haut, 60 cm de large, découverte sur chaque face d'un milieu naturel : aquatique, montagnard, forestier et le sol);
- et des supports de communication (dépliant des défis saisonniers éco-gestes, plaquette de promotion de l'outil, cahier de jeu et naturaliste, brochures de connaissances et livret d'utilisation de l'outil).

Trois exemplaires seront mis à la disposition du Syndicat et qui pourront être livrés aux communes et associations membres qui en feront la demande.

Un comité de suivi a été mis en place pour l'élaboration de cet outil. Les membres de ce comité sont :

- six élus ;
- un représentant de l'Education nationale ;
- des associations environnementales ;
- le Conservatoire botanique ;
- des techniciens du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Mme Cécile Rougié, inspectrice à l'Education nationale, souligne que la biodiversité est la matière principale voulue par le ministère dans le cadre de l'éducation au développement durable notamment au primaire et qu'à ce titre l'outil proposé par HGE répond à cette attente. Elle s'assurera de sa promotion auprès des différents collèges et écoles du département.

Pour rappel, ce sont dix outils pédagogiques (dupliqués en plusieurs exemplaires) avec des thématiques différentes qui sont à la disposition des membres du Syndicat. Ces outils sont livrés et installés par l'équipe HGE. Une explication quant à la bonne utilisation de l'outil est prodiguée. L'outil est mis à disposition deux ou trois semaines. L'équipe d'HGE s'occupe de venir récupérer l'outil prêté. Par ailleurs, il y a une possibilité d'accompagnement à l'animation (selon la disponibilité des agents d'HGE).

Mme Claire Grosso-Durand, chargée de la réactualisation des outils pédagogiques, indique que la rénovation du sentier « Kissifrot » au sein de l'Espace naturel sensible « Forêt de Buzet » est en cours. Inauguré en 2004, il est le fruit d'un travail des collégiens du Conseil Départemental des Jeunes pour l'Environnement entre 2002 et 2004. C'est une rénovation en vue d'une mise en cohérence avec la future maison de la biodiversité et le sentier « Etienne le vieux chêne ». Trois marchés en cours pour un total de 21 000 € HT.

Il s'agit de :

- la fabrication d'un nouveau mobilier: tables de lectures, bornes d'activités et bornes d'orientations;
- la mise à jour des panneaux pédagogiques adaptés sur le mobilier ;
- la mise à jour du livret d'accompagnement destiné aux enfants.

Il devrait être livré au cours du 1^{er} trimestre 2020.

Mme Claire Barba explique qu'un nouveau panneau pédagogique Garonne à Carbonne sur le thème des zones humides sera installé en février 2020 pour la journée des zones humides. Initialement prévu en mars 2019, l'implantation de ce panneau a été décalée en raison de travaux. La nouveauté de celui-ci sera la traduction en différentes langues (occitan, anglais et espagnol) et une application qui permettra d'obtenir des informations supplémentaires qui se trouvent sur le site internet d'HGE. Il viendra en complément des trois autres panneaux situés à Pointis de Rivière (sur l'hydroélectricité), à Noé (sur le rôle de la ripisylve) et à Fronsac (sur l'eau potable).

Concernant l'outil pédagogique sur le thème de l'Energie, Mme Claire Grosso-Durand précise qu'une mise à jour est nécessaire compte tenu de son ancienneté (2007), la réactualisation de cet outil se fera ainsi :

- mise à jour des panneaux d'exposition destinés aux collégiens/grand public ;
- création d'une exposition destinée aux élèves d'écoles élémentaires ;
- mise à jour de la brochure de connaissances ;
- consultation de la cellule Education au Développement Durable de l'Académie de Toulouse pour des expositions concordantes avec les programmes scolaires ;
- dossier de consultation des entreprises actuellement en préparation pour la future consultation.

Rencontres-débats proposées pour 2020

M. Christophe Canouet, chargé de programmer les rencontres-débats, énonce celles proposées en 2020 qui se poursuivront sur un rythme mensuel comme les années précédentes.

Pour 2020, il est envisagé :

- en janvier 2020, la mise en place d'une ressourcerie ;
- en février 2020, une projection ciné-débat (documentaire à déterminer) ;
- en mars 2020, Assemblée générale,
- en avril 2020, récupération et utilisation des eaux de pluie : contribuer à la maîtrise du ruissellement urbain ;
- en mai 2020, les perturbateurs endocriniens ;
- en juin 2020, les mesures pour favoriser l'écomobilité scolaire ou comment encourager les élèves à se déplacer autrement vers leurs établissements ;
- en septembre 2020, développer une filière biogaz, en lien avec l'activité agricole ;
- en octobre 2020, les polluants invisibles de l'eau ;
- en novembre 2020, l'autoconsommation individuelle et collective ;
- en décembre 2020, Assemblée générale.

Un focus sur la vallée de l'Hers est suggéré. M Gilbert Hébard en qualité de Président du Syndicat de l'Hers, évoque les difficultés que rencontre ce syndicat dans ces missions notamment de la non-reconnaissance de ce dernier par Toulouse Métropole avec des procédures judiciaires qui ont ralenti de nombreux chantiers.

Compte tenu des élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020, la prochaine assemblée générale du Syndicat devrait se tenir début du mois de mars 2020. Une autre assemblée sera programmée au mois de juin 2020 afin d'intégrer les nouveaux représentants des communes.

Actions réalisées dans le cadre du plan de communication 2019

Mme Claire Grosso-Durand fait un récapitulatif du plan de communication mis en place en 2019. Il avait pour objectif de donner une meilleure visibilité des actions de HGE et de répondre aux attentes de ses membres. Pour cela, les actions suivantes ont été réalisées :

- pour les jeunes publics et enseignants : un courrier d'information et une plaquette pédagogiques et participation au forum Education au Développement Durable de l'Académie de Toulouse du mois de juin 2019 ;
- pour les élus et associations membres : un courrier d'information et plaquette des outils pédagogiques ;
- pour le grand public : la création d'un open-agenda pour relayer les événements programmés par le Syndicat et les communes et les associations membres.

Mme Claire Barba fait un bilan de l'exposition itinérante. Celle-ci s'est déroulée sur une période de cinq mois (de février à juin 2019) dans cinq communes (Verfeil, Nailloux, Fontenilles, Saint-Gaudens et Carbonne). Au-delà de ces communes elles-mêmes, c'est tout un secteur qui était visé. Des établissements scolaires environnant ont été conviés eux aussi. Au final, se sont cinquante-sept ateliers (d'une durée de vingt à trente minutes) qui ont été proposés. Ainsi, ce sont plus de trois cent cinquante élèves, âgés de sept à quinze ans, qui ont assisté aux animations proposées par les équipes d'Haute-Garonne Environnement. Des animations ont été également proposées par les communes elles-mêmes.

M. Joël Bruston, de la commune du Lherm, souhaitait connaître le nombre d'outils qui ont été réservés en 2019. Mme Annick Vezier, Directrice de la Direction de la Transition écologique, indique qu'un bilan sera présenté lors de la prochaine assemblée générale mais il peut être dit qu'il y a une augmentation substantielle des réservations de la part collèges, des communes ainsi que des associations.

Questions diverses

M. Guy Larrieu, de la commune de Seilh, évoque le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et notamment Via Garona qui part de Saint-Bertrand-de-Comminges et qui se termine à Toulouse. Il souhaiterait qu'un développement au Nord de Toulouse soit proposé. M. Pascal Boureau indique qu'un projet de prolongement de Toulouse à Conques (Aveyron) est à l'étude actuellement. Mme Annick Vezier précise que le Département a budgétisé deux millions d'euros en 2019 et 2020 pour le développement des chemins de randonnée de concert avec les communes concernées.

Il est évoqué l'absence du logo du Conseil départemental de la Haute-Garonne sur les panneaux de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège. Après vérification, ces panneaux n'ayant pas bénéficié de financement départemental l'absence de logo du Département est normale. Les nouveaux panneaux auront, eux, le logo du Conseil départemental.

M. Pascal Boureau remercie les participants de leur présence et clôt l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement.

Vu et transmis,



Pascal BOUREAU
Président
Haute-Garonne Environnement



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
3 décembre 2019

30 personnes présentes
28 personnes peuvent voter

NOM - PRENOM	ORGANISME / COLLEGE		SIGNATURE
BOUREAU Pascal	HGE / Cd31	1	
POUMIROL Emilienne	Cd31	2	
HEBRARD Gilbert	Cd31	3	
ARTIGUE Pierre	ST GENIES BELLEVUE	4	
BERNARD Patrick	ST ALBAN	5	
BRUGIER Jacques	LESPINASSE	6	
BRUSTON Joël	LHERM	7	
CANDELA Serge	MONTRABE	8	
CANEVESE Lionel	BESSIERES	9	
DURIEUX Antoine	BOUTX	10	
GILBON Dominique	LES AMIS DE LA TERRE		
GRAGLIA Fabrice	LACAUGNE	11	
GRANGE Arlette	ST LYS	12	
HADDAD Antonin	FREDD		
LARRIEU Guy	SEILH	13	
MAURICE Antoine	HUMUS & ASSOCIES		
MOURGUE Josiane	COLOMIERS	14	
PELFORT Jean-Louis	VILLATE	15	

31034
9103
1034

Mme PEREZ	ABCDE		
PEREZ Danielle	BLAGNAC	16	
PEZZOT Michel	L.APEYROUSE FOSSAT	17	
PUYO André	LAUNAGUET	18	
ROUGIE Cécile	IEN31		
Mme SAGET	ABCDE		
STEFANI François	PINS-JUSTARET	15	
NITOUMBI Dominique	PORTET SUR G		
TUDELA François	VALLEGUE	20	
VERMERSCH Bruno	DREMIL LAFAGE	21	
VIENNE Daniel	NAILLOUX	22	

SIRE Sylvie
 PEIRO Marielle
 FOURASTIE Pierre

Paieie départementale
 Mairie de LACARDE 23
 NORDENNE

3100A
9000
10000